

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 décembre 2024, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
M ^{me} la greffière adjointe	M ^e Josée BOURDAGES

CITOYENS: 6

JOURNALISTE: 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-12-420

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-421

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-422

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 18 novembre 2024 : décisions CP-1124-480 à CP-1124-495 inclusivement;
- 25 novembre 2024 : décisions CP-1124-496 à CP-1124-510 inclusivement;
- 2 décembre 2024 : décisions CP-1224-511 à CP-1224-535 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-385 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS DE L'ANNÉE 2025 »

M. le conseiller Raynald DUGUAY donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-385 concernant la taxation et les compensations de l'année 2025, qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement a pour objet de pourvoir aux dépenses nécessaires aux fins de défrayer les dépenses générales d'administration de la municipalité pour l'exercice financier 2025 et, à cette fin, le règlement prévoit différents taux de la taxe foncière établis et imposés en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, une compensation pour le service d'eau et une compensation en matière d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures et déchets, lesquelles sont établies et imposées en fonction de diverses catégories d'usagers et enfin, le règlement contient les diverses modalités de paiement des taxes municipales et des compensations pour l'année 2025.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-386 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DESTINÉES AU COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER »

M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-386 intitulé : « Règlement concernant la collecte des matières organiques destinées au compostage sur le territoire de la Ville de Port-Cartier » qu'elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à encadrer l'obligation pour tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de 4 logements et moins à participer au programme municipal de la collecte des matières organiques destinées au compostage.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2024-387 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 2015-243 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »**

M. le conseiller Roger VIGNOLA donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-387 intitulé : « Règlement modifiant le *règlement n° 2015-243 sur le traitement des élus municipaux* » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à ajuster la rémunération des élus afin d'intégrer les amendements relatifs au taux d'indexation qui ont été apportés à ce règlement depuis son entrée en vigueur.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2024-388 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 2003-003 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »**

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-388 intitulé : « Règlement modifiant le *règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal* » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à hausser l'indemnité de frais de déplacement lors de l'utilisation d'un véhicule à moteur à 0,64 \$ par kilomètre parcouru.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2024-389 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 2004-040 SUR LES ANIMAUX »**

M. le conseiller Gilles FOURNIER donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-389 intitulé : « Règlement modifiant le *règlement n° 2004-040 sur les animaux* » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à modifier les dispositions dudit règlement afin de mettre à jour le coût des pensions.

2024-12-423

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 764 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Port-Cartier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 764 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-091	112 400 \$
2008-109	55 600 \$
2008-110	135 100 \$
2008-112	142 100 \$
2008-119	151 000 \$
2008-123	89 600 \$
2011-174	230 300 \$
2011-179	150 000 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2013-207	89 500 \$
2013-208	340 400 \$
2013-213	105 500 \$
2013-214	162 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-174, 2011-179, 2013-207, 2013-208, 2013-213 et 2013-214, la Ville de Port-Cartier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	214 100 \$	
2026.	223 400 \$	
2027.	233 100 \$	
2028.	243 300 \$	
2029.	253 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	596 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-174, 2011-179, 2013-207, 2013-208, 2013-213 et 2013-214 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-424

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE confirmer que tous les membres du conseil municipal ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de leur proclamation d'élection conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

DE transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé des membres du conseil municipal qui ont déposé une déclaration, en conformité avec l'article 360.2 de cette même loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-425

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ASSISTANCE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET D'AUTRES TYPES D'INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE – ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C. ET ARCELORMITTAL INFRASTRUCTURE CANADA S.E.N.C.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement relatives à l'assistance mutuelle en matière de lutte contre les incendies et de sauvetage de personnes en danger entre les services de sécurité incendie de la Ville de Port-Cartier et d'ARCELORMITTAL;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19) permet la conclusion de la présente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'Entente d'assistance pour la protection contre les incendies et d'autres types d'interventions en situation d'urgence à intervenir avec ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C. et ARCELORMITTAL INFRASTRUCTURE CANADA S.E.N.C., telle que soumise lors de la commission permanente du 18 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-426

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER N° 240837-30

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'accepter l'entente de transaction et quittance à intervenir entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le propriétaire du 40, Côte-du-Moulin, faisant l'objet du dossier n° 240837-30;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues à ladite entente;

D'autoriser la greffière adjointe à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-12-427

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCHIQUETAGE DU BOIS AUX ÉTANGS AÉRÉS – GROUPE PELLETIER GASPÉSIE INC. – FACTURE N° 2024625

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 7 309,35 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE PELLETIER GASPÉSIE INC., en paiement pour le contrat de déchetage du bois aux étangs aérés, faisant l'objet de la résolution n° 2024-10-355, le tout conformément à la facture numéro 2024625 datée du 30 octobre 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-428

AUTORISATION DE PAIEMENT – DISPOSITION DE DÉBRIS AU BARRAGE DES PIONNIERS – TESSIER LIMITÉE – FACTURE N° 20789

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise TESSIER LIMITÉE, pour l'opération de disposition de débris au barrage des Pionniers pour permettre l'inspection par drone dans le cadre de l'étude d'évaluation de la sécurité du Barrage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 48 300 \$, taxes en sus, à l'entreprise TESSIER LIMITÉE, en paiement pour l'opération de disposition de débris au barrage des Pionniers, le tout conformément à la facture numéro 20789 datée du 21 août 2024, au crédit numéro 21149 daté du 16 octobre 2024, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-429

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA 6^E RUE ET DE LA 8^E RUE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220211-01 – GROUPE CONSEIL CHG INC. – FACTURES N^{OS} 22160-7 ET 22160-8

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 19 325 \$, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de réfection de la 6^e rue et de la 8^e rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220211-01, le tout conformément aux factures n^{OS} 22160-7 et 22160-8 datées respectivement du 6 mars 2024 et du 7 août 2024, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-12-430

LIBÉRATION DES RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA 6^E RUE ET DE LA 8^E RUE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220211-01 – GROUPE CONSEIL CHG INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 17 119,79 \$, taxes incluses, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour les retenues contractuelles pour le contrat de réfection de la 6^e rue et de la 8^e rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220211-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-431

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OBTENTION DE SERVICES DE DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE – GROUPE BIM DU QUÉBEC

Il est proposé par , M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'Entente d'aide financière pour l'obtention de services de diagnostic numérique à intervenir dans le cadre de la démarche de gestion d'actifs avec GROUPE BIM DU QUÉBEC, telle que soumise lors de la commission permanente du 18 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-432

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 17 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 245 500,03 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 224 550 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 17 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 17 daté du 6 novembre 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-433

ENGAGEMENT – TAUX DE FRÉQUENTATION – ÉCOLE PRIMAIRE DOMINIQUE-SAVIO, À RIVIÈRE-PENTECÔTE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER (CSS DU FER)

CONSIDÉRANT les préoccupations citoyennes exprimées lors de la séance du conseil municipal du 11 novembre dernier face à la baisse du taux de fréquentation des élèves de l'école primaire Dominique-Savio de Rivière-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

Pentecôte et le manque d'attractivité du milieu pour l'installation de nouvelles familles dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que ces préoccupations font écho à celles du conseil municipal qui, dans le cadre de sa planification stratégique 2023-2027, vise entre autres à assurer l'accès à un service éducatif de qualité et de proximité pour favoriser l'épanouissement de la communauté et la vitalité de tous les secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, même si les services scolaires sont maintenus, il est demandé à la Ville de faire valoir auprès du CSS du Fer l'importance du maintien des services scolaires dans le secteur de Rivière-Pentecôte ;

CONSIDÉRANT que la réussite des objectifs précités est basée sur la concertation et l'implication des acteurs de tous les milieux, le conseil municipal souhaite solliciter la collaboration du CSS du Fer dans la recherche de solutions optimales au maintien des services scolaires de cette école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à faire valoir auprès du CSS du Fer l'importance du maintien des services scolaires de l'école primaire Dominique-Savio, à Rivière-Pentecôte et à demander leur collaboration quant à la recherche de solutions viables pour améliorer le taux de fréquentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-434

AUTORISATION – PERMIS POUR AFFICHAGE INTÉRIEUR À L'AÉROPORT DE SEPT-ÎLES – SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser le directeur général, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le permis pour affichage intérieur à l'aéroport de Sept-Îles à intervenir avec SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, le tout conformément à la recommandation du directeur général en date du 5 novembre 2024;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues audit permis, précisant qu'un montant de 1 574, 16 \$, taxes en sus, sera puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la greffière dépose le registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou d'avantages reçus par les membres du conseil municipal et indique qu'aucune déclaration n'a été faite à ce jour.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-12-435

**AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS POUR
L'EXTINCTION DE FEUX DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES – MRC DE
SEPT-RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de véhicules électriques dans la région et les défis qu'ils posent en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à assurer la sécurité des citoyens et des intervenants, tout en protégeant les infrastructures locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier dépose le projet « Acquisition d'équipements spécialisés pour l'extinction de feux de véhicules électriques » et une demande d'aide financière au montant de 10 052 \$ à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce projet;

QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement au projet à la hauteur de 529 \$ ainsi qu'à couvrir les frais excédentaires, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-436

**AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROJET DE FORMATION DE DEUX INSTRUCTEURS EN SAUVETAGE EN
HAUTEUR – MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT les défis liés aux sauvetages en hauteur sur le territoire de Port-Cartier, notamment avec l'ajout récent d'éoliennes;

CONSIDÉRANT que le projet vise à former deux instructeurs locaux pour améliorer l'autonomie et réduire les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier dépose le projet « Formation de deux instructeurs en sauvetage en hauteur » et une demande d'aide financière de 14 500 \$ à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce projet;

QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement au projet à la hauteur de 4 498 \$ ainsi qu'à couvrir les frais excédentaires, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-437

**AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROJET D'ACQUISITION D'UN SIMULATEUR D'ENTRAÎNEMENT SUR
LES EXTINCTEURS – MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population aux risques d'incendie et de former les intervenants d'urgence de manière réaliste;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le projet répond aux priorités stratégiques du Service de sécurité incendie de la Ville de Port-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier dépose le projet « Acquisition d'un simulateur d'entraînement sur les extincteurs » et une demande d'aide financière de 16 377 \$ à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce projet;

QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement au projet à la hauteur de 862 \$ ainsi qu'à couvrir les frais excédentaires, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-438

OCTROI DE CONTRAT – CONCEPTION D'UN PLAN DES MESURES D'URGENCE POUR LE QUAI MUNICIPAL – SÉCURITÉ CIVILE LANDRY INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de SÉCURITÉ CIVILE LANDRY INC. pour des services professionnels visant la révision du plan des mesures d'urgence pour le Quai municipal;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'octroyer un contrat à SÉCURITÉ CIVILE LANDRY INC. pour des services professionnels visant la révision du plan des mesures d'urgence pour le Quai municipal, au montant de 3 600 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 20 novembre 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-439

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURES N° 00033750

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

6012

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 37 931,07 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 793,11 \$, taxes en sus, à l'entreprise GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément à la facture n° 00033750 datée du 18 juillet 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 19 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-440

DEMANDE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – RELOCALISATION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 DANS LE SECTEUR DE POINTE-AUX-ANGLAIS

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) prévoit relocaliser une partie de la route 138 soumise à l'érosion et à la submersion côtières à Port-Cartier dans le secteur de Pointe-aux-Anglais;

CONSIDÉRANT que la Route 138 est sous la responsabilité du MTMD et que le conseil municipal demande sa bonne collaboration dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les préoccupations citoyennes exprimées lors de la séance du conseil municipal du 11 novembre 2024 quant à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE demander au MTMD de consulter les citoyens touchés par la relocalisation d'une partie de la Route 138 dans le secteur de Pointe-aux-Anglais et de tenir compte des enjeux de ce projet;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-441

EMBAUCHE – POSTE DE CONSEILLER (ÈRE), TOURISME ET RELATIONS AVEC LE MILIEU

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'embaucher M^{me} Élodie PARENT pour occuper le poste de Conseillère, tourisme et relations avec le milieu selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au conseil municipal en date du 2 décembre 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-12-442

MOUVEMENT DU PERSONNEL – NOVEMBRE 2024

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de novembre 2024, tel
que présenté au conseil municipal, à savoir :

TERMINAISON

LAVOIE, Julianne	Monitrice-Surveillante	2024-09-30
CORMIER, Olivier	Moniteur-Surveillant	2024-09-30
ROUX, Diane	Directrice du Service des loisirs et de la culture	2024-11-08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-443

**PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – SERVICES
PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE – PROJET N° VPC-
TR-SPV-20221018-01 – MALLETTE S.E.N.C.R.L.**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) an le contrat de services professionnels
en vérification externe (projet n° VPC-TR-SPV-20221018-01) intervenu avec
MALLETTE S.E.N.C.R.L., pour la vérification de l'exercice financier se terminant
le 31 décembre 2025, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat,
le tout conformément à la recommandation de la trésorière datée du 28
novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-444

**DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'établir, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.
C-19), le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année
2025, en fixant le jour, la date et l'heure du début de chacune des séances,
selon ce qui suit:

- Le lundi 20 janvier 2025, à 19 h;
- Le lundi 10 février 2025, à 19 h;
- Le lundi 10 mars 2025, à 19 h;
- Le lundi 14 avril 2025, à 19 h;
- Le lundi 12 mai 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 9 juin 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 25 août 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 8 septembre 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 17 novembre 2025, à 19 h;
- Le lundi 8 décembre 2025, à 19 h.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

L'année 2025 étant une année d'élection générale, aucune séance n'est prévue au mois d'octobre puisqu'en vertu de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, sauf en cas de force majeure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-445

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ACTE DE CESSIION VISANT LE LOT 4 693 604 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY – MÉLANIE BOULAY NOTAIRE INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

DE retenir les services professionnels de MÉLANIE BOULAY, NOTAIRE INC., afin de rédiger et publier au Registre foncier un acte de cession notarié concernant le lot 4 693 604 du cadastre du Québec en la circonscription foncière de Saguenay, à intervenir avec la société 8109842 CANADA INC., le tout conformément à l'offre de services datée du 25 novembre 2024 et à la recommandation du Service du greffe en date du 27 novembre 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'acte de cession notarié à intervenir quant à ce dossier, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-446

RENOUVELLEMENT D'APPUI ET REMPLACEMENT – PROJET DE CONSTRUCTION DE SOIXANTE (60) UNITÉS DE LOGEMENT POUR UNE CLIENTÈLE AINÉE AUTONOME - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (OMHPC)

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation de Port-Cartier (OMHPC) est à développer un projet pour une clientèle aînée autonome qui consiste en la construction de soixante (60) unités de logement;

CONSIDÉRANT que l'OMHPC compte déposer son projet à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme d'Habitation abordable Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet constitue une réponse adéquate à la pénurie locale de logements communautaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier dispose d'un terrain connu et désigné comme étant formé de parties des lots 4 692 718, 4 692 719, 4 694 094 et 4 694 530 du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la cession du terrain susmentionné soit monnayable en regard des paramètres du programme, correspond à l'apport du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

6015

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier appuie le projet de construction du nouvel édifice à logements de l'OMHPC;

QUE dans l'éventualité où le projet de construction obtienne le financement requis, la Ville cède, à titre gratuit, un terrain connu et désigné comme étant formé de parties des lots 4 692 718, 4 692 719, 4 694 094 et 4 694 530 du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay en tant que contribution financière du projet ainsi qu'un congé de taxe pour une période de trente-cinq (35) ans;

QUE cette résolution remplace la résolution n° 2023-11-395.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-447

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT DE MATÉRIAUX REQUIS POUR LE REMPLISSAGE DE TERRAIN AU QUAI MUNICIPAL – ÉQUIPEMENT REBP INC. – FACTURES N^{OS} VF00011638, VF00011677 ET VF00011736

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise ÉQUIPEMENTS REBP INC., pour le transport de matériaux requis pour le remplissage de terrain au Quai municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 308 \$, taxes en sus, à l'entreprise ÉQUIPEMENTS REBP INC., en paiement pour le transport de matériaux requis pour le remplissage de terrain au Quai municipal, le tout conformément aux factures numéros VF00011638, VF00011677 et VF00011736 datées respectivement du 6 septembre 2024, du 22 septembre 2024 et du 11 octobre 2024, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 26 novembre 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-448

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60893889

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 166 862,66 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 16 686,26 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60893889 datée du 20 novembre 2024 et à

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-449

AUTORISATION DE PAIEMENT – NETTOYAGE DES REBUTS AU 6, BOULEVARD DES ÎLES – 3887952 CANADA INC. (ÉQUIPEMENTS NORDIQUES) – FACTURE N° 054075

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 103 680,30 \$, taxes en sus, à l'entreprise 3887952 CANADA INC. (ÉQUIPEMENTS NORDIQUES), en paiement pour le nettoyage des rebuts au 6, boulevard des Îles, le tout conformément à la facture numéro 054075 datée du 31 octobre 2024, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 26 novembre 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-450

APPROBATION – RÉVISION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS-CADRES

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a mandaté une firme afin de retenir des services professionnels pour la réalisation d'un exercice de validation de la compétitivité de la structure salariale du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT les différents scénarios soumis aux membres du conseil en date du 11 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver la révision de l'échelle salariale des employés-cadres, laquelle fait état d'une augmentation salariale de 7,5 % pour l'ensemble du personnel-cadre de la Ville de Port-Cartier telle que soumise le 11 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-451

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024, totalisant 34 648 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

AFFAIRES NOUVELLES

2024-12-452

RÉSOLUTION MUNICIPALE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de construction du Poste Missikapit à 161-25kV et de ligne de raccordement d'Hydro-Québec au parc éolien Apuiat sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 578 062,80 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 9 septembre 2024, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier participe au Programme de mise en valeur intégrée, autorise M. Nicolas MAYRAND, directeur général, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-453

OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – JEAN FOURNIER INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de JEAN FOURNIER INC. pour la location d'un boteur sur chenilles pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'octroyer un contrat à JEAN FOURNIER INC. pour la location d'un boteur sur chenilles pour le Service des travaux publics pour une durée de trois mois, au montant de 43 500 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 28 novembre 2024;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-454

OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES PANIERS DE BASKETBALL DU CENTRE CARTIER – DISTRIBUTION SPORT LOISIRS INSTALLATION INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de DISTRIBUTION SPORT LOISIRS INSTALLATION INC. pour le remplacement des paniers de basketball du Centre Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'octroyer un contrat à DISTRIBUTION SPORT LOISIRS INSTALLATION INC. pour le remplacement des paniers de basketball du Centre Cartier, au montant de 10 529,35 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 28 novembre 2024;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-455

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – GROUPE SCOUT DE PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC.

CONSIDÉRANT que la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée pour les activités communautaires en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que le GROUPE SCOUT DE PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC. est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fournir une aide financière à long terme à l'organisme afin de permettre la poursuite de ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

D'accorder une subvention mensuelle de 1 034,78 \$, au GROUPE SCOUT DE PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC. afin de pourvoir au versement du loyer pour assurer la poursuite de leurs activités;

QUE cette subvention entre en vigueur rétroactivement à compter du 28 novembre 2024 pour une durée de deux (2) ans;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention au montant de 1 034,78 \$ mensuellement, précisant que le montant susmentionné sera majoré en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi au mois de septembre par Statistique Canada;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'entente à intervenir confirmant les obligations, ainsi que tout autre document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-456

DÉPÔT – RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2024, au montant de 1 764 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

214 100 \$	3,68000 %	2025
223 400 \$	3,68000 %	2026
233 100 \$	3,68000 %	2027
243 300 \$	3,68000 %	2028
850 100 \$	3,68000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,68000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER

214 100 \$	3,77000 %	2025
223 400 \$	3,77000 %	2026
233 100 \$	3,77000 %	2027
243 300 \$	3,77000 %	2028
850 100 \$	3,77000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,77000 %

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

214 100 \$	3,35000 %	2025
223 400 \$	3,40000 %	2026
233 100 \$	3,45000 %	2027
243 300 \$	3,50000 %	2028
850 100 \$	3,55000 %	2029

Prix : 98,82300

Coût réel : 3,85935 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Port-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE
DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2024 au
montant de 1 764 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros
2007-091, 2008-109, 2008-110, 2008-112, 2008-119, 2008-123, 2011-174,
2011-179, 2013-207, 2013-208, 2013-213 et 2013-214. Ces billets sont émis
au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant
en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du
détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il partage la campagne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
visant à promouvoir les prochaines élections municipales et mentionne que des
dépliants à cet effet sont disponibles à l'entrée.

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous!

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il fait un retour et fournit des explications concernant le projet de construction
de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Cartier (OMHPC).

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous et la santé!

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens ainsi qu'une bonne année 2025!

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens!

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il avise les citoyens qu'il n'y aura pas de bâtiment d'accueil à la Base de plein air cet hiver, mais que les sentiers de raquettes et de ski de fond seront en opération. Il invite les citoyens à les utiliser.

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous et la santé!

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle invite les citoyens à assister à la rencontre portant sur le compostage et les matières organiques qui se tiendra le 12 décembre prochain.

Elle mentionne avoir constaté, lors d'une rencontre du Comité des nouveaux arrivants, que certaines personnes seront seules pour la période des fêtes. Elle demande donc aux citoyens de leur porter une attention particulière.

Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous!

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens!

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2024-12-457

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 9 décembre 2024 soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb